

Conditions générales de réparation

Prestations réalisées pour les clients professionnels — B2B

Prestataire	LE REPAIRE DU SMARTPHONE, SAS au capital de 3 000 €, nom commercial Repair Factory
Immatriculation	SIREN 929 497 915 · RCS Pau 929 497 915 · TVA FR31 929497915
Adresse	Galerie Centre Commercial Intermarché, ZAC Pont Long II, rue de Fabrèges, 64121 Serres-Castet
Contact	contact@repair-factory.fr · 05 64 72 15 36

ÉQUILIBRE B2B RETENU

Repair Factory exige un appareil testable et un accès fonctionnel, peut refuser une prise en charge sans code, privilégie la réparation en garantie et conserve l'appareil jusqu'au paiement. En contrepartie, les exclusions ne jouent que si elles ont un lien réel avec le défaut invoqué et la responsabilité pour faute ne disparaît pas.

Objet, qualité professionnelle et opposabilité

Les présentes conditions régissent les diagnostics, réparations, remplacements de composants, opérations logicielles, nettoyages et prestations associées commandés à Repair Factory par un client agissant exclusivement pour les besoins de son activité professionnelle.

Le client confirme sa qualité professionnelle, fournit des informations légales exactes et s'assure que le signataire dispose des pouvoirs nécessaires. Les présentes conditions complètent le devis, l'ordre de réparation et la facture. Toute condition d'achat du client n'est opposable qu'après acceptation écrite de Repair Factory.

Dépôt, identification et contrôle initial

Le document de prise en charge identifie l'appareil, son IMEI ou numéro de série, les accessoires remis, la panne déclarée et l'état observable. Le client signale les chocs, liquides, oxydations, réparations antérieures, pièces non d'origine, pannes intermittentes et toute contrainte de sécurité ou de confidentialité.

Repair Factory n'accepte pas un appareil verrouillé sans moyen de déverrouillage fonctionnel lorsque les tests avant ou après intervention l'exigent. Le client fournit le code temporairement utilisable ou organise lui-même le déverrouillage, et désactive les verrous iCloud, Google, MDM ou équivalents. À défaut, Repair Factory peut refuser le dépôt ou suspendre la prestation ; le délai correspondant ne lui est pas imputable.

Lorsqu'un élément ne peut pas être testé à la réception, cette impossibilité est notée. Si Repair Factory accepte exceptionnellement d'intervenir malgré des tests incomplets, le client ne peut imputer à l'intervention le dysfonctionnement ultérieur de cet élément sans établir un lien avec la prestation ou une faute de Repair Factory.

Diagnostic, devis et prestations supplémentaires

Le devis est valable pendant la durée qui y est indiquée. Une estimation réalisée avant démontage peut être révisée si le diagnostic révèle une cause différente, une pièce supplémentaire, une oxydation ou une intervention antérieure non détectable. Aucune prestation supplémentaire payante n'est réalisée sans accord du client sur le nouveau prix ou le devis complémentaire.

Le diagnostic peut être facturé lorsqu'un tarif a été annoncé et accepté, notamment si le client refuse le devis, si aucune réparation économiquement raisonnable n'est possible ou si la recherche de panne exige des opérations spécifiques. Les acomptes et frais déjà engagés restent acquis dans la limite des prestations effectuées et engagements irréversibles autorisés.

Toute annulation après commande d'une pièce spécifique peut entraîner la facturation des coûts non récupérables, à condition qu'ils aient été annoncés ou puissent être justifiés.

Délais, pièces et exécution

Les délais annoncés sont estimatifs sauf engagement écrit exprès. Ils peuvent varier selon les résultats du diagnostic, la disponibilité des pièces, les délais fournisseurs, l'accord du client et les événements échappant raisonnablement au contrôle de Repair Factory. Repair Factory informe le client d'un retard significatif connu.

Les pièces neuves, reconditionnées ou compatibles sont utilisées selon le devis accepté. En cas d'indisponibilité, une solution de qualité et de fonctionnalité comparables peut être proposée ; toute différence substantielle exige l'accord du client. Les pièces remplacées sont éliminées ou recyclées, sauf demande écrite formulée avant l'intervention et sous réserve des obligations de retour fournisseur ou de garantie.

Après ouverture, le niveau d'étanchéité d'origine ne peut être garanti, même lorsqu'un joint neuf est posé. Repair Factory reste tenue d'un remontage conforme aux règles de l'art.

Prix, facturation et paiement

Les prix sont indiqués hors taxes et toutes taxes comprises selon le devis ou la facture. Sauf délai écrit convenu, le paiement est exigible à la restitution de l'appareil. Les moyens acceptés sont la carte bancaire, les espèces dans la limite légale et le virement. Les chèques sont refusés. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Toute somme impayée à l'échéance entraîne, dès le lendemain et sans rappel, des pénalités calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Si les frais réellement exposés dépassent cette somme, une indemnisation

complémentaire peut être demandée sur justification, dans les conditions de l'article L. 441-10 du Code de commerce.

DROIT DE RÉTENTION

Conformément à l'article 2286 du Code civil, Repair Factory peut conserver l'appareil et les accessoires détenus tant que la créance née de la prestation n'est pas intégralement réglée. Ce droit se distingue d'un transfert de propriété.

Obligations du client, sauvegarde et données

Le client sauvegarde les données nécessaires à son activité avant le dépôt, fournit des instructions exactes et vérifie qu'il est autorisé à confier l'appareil et les données qu'il contient. Sauf prestation écrite de sauvegarde ou récupération, les données ne constituent pas l'objet de la réparation.

Les opérations autorisées de diagnostic, réinitialisation, remplacement ou restauration peuvent entraîner un effacement. Repair Factory ne répond pas d'une perte résultant de l'état du support, d'une opération nécessaire et autorisée ou de l'absence de sauvegarde, sauf faute qui lui est imputable.

Repair Factory utilise le code d'accès uniquement pour les tests nécessaires et limite l'accès aux informations au personnel habilité. Le client retire ou protège les secrets professionnels qui ne sont pas nécessaires à la prestation.

Garantie commerciale des réparations

Sauf mention plus favorable, la réparation bénéficie d'une garantie commerciale de six mois à compter de la restitution. Elle couvre la pièce remplacée et la main-d'œuvre directement associée lorsque le défaut résulte de la pièce fournie ou de l'intervention réalisée par Repair Factory.

Après diagnostic, Repair Factory procède en priorité à une nouvelle réparation. Si celle-ci est impossible ou échoue, elle propose le remplacement de la pièce, un avoir ou le remboursement de la prestation concernée. Toute période d'immobilisation suspend la garantie restant à courir jusqu'à la restitution.

La garantie ne couvre pas une panne étrangère à l'intervention, l'usure normale, ni les conséquences d'un choc, liquide, surtension, mauvaise utilisation ou intervention d'un tiers postérieurs, lorsqu'ils expliquent le défaut ou empêchent raisonnablement d'en déterminer la cause. Une simple trace sans lien avec la panne n'annule pas automatiquement la garantie.

Responsabilité

Repair Factory répond des dommages directs, prévisibles et prouvés résultant d'un manquement qui lui est imputable. Pour un dommage matériel causé à l'appareil confié, l'indemnisation ne peut excéder sa valeur de remplacement sur le marché professionnel immédiatement avant le dommage, déduction faite de son état, de son ancienneté et des défauts préexistants.

Sauf faute lourde ou dolosive, dommage corporel ou disposition impérative contraire, les autres dommages directs sont plafonnés au montant hors taxes payé pour la prestation à l'origine du

dommage. Les pertes de chiffre d'affaires, marge, clientèle, données non sauvegardées, exploitation, contrat ou opportunité constituent des dommages indirects et ne sont pas indemnisées.

Repair Factory ne répond pas d'un dommage causé exclusivement par une information inexacte, le refus des prérequis techniques, un accessoire tiers, une intervention extérieure ou un défaut préexistant sans lien avec la prestation.

Restitution, stockage et appareil non récupéré

Le client retire l'appareil dès notification de sa disponibilité et règle les sommes dues. Des frais de stockage ne peuvent être appliqués que si leur montant et leur point de départ ont été communiqués avant la commande ou acceptés ensuite. Ils courent au plus tôt trente jours après notification de mise à disposition.

L'absence de retrait ne transfère pas automatiquement la propriété de l'appareil à Repair Factory. Après mise en demeure restée sans effet, Repair Factory peut exercer son droit de rétention, recouvrer les sommes dues et engager les mesures légales permettant la restitution, la vente ou l'élimination du bien selon sa valeur et son état.

Force majeure, sous-traitance et dispositions finales

Repair Factory ne répond pas d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Elle peut confier une opération spécialisée à un sous-traitant qualifié et demeure responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles.

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable. Si une clause est nulle ou inapplicable, les autres demeurent en vigueur.

COMPÉTENCE ENTRE COMMERÇANTS — CLAUSE TRÈS APPARENTE

LORSQUE LES DEUX PARTIES ONT CONTRACTÉ EN QUALITÉ DE COMMERÇANT, TOUT LITIGE RELÈVE DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU, Y COMPRIS EN RÉFÉRÉ, EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.